

## Conseil de sécurité

Distr. GENERALE

S/18521 12 décembre 1986

ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE DATEE DU 12 DECEMBRE 1986 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU TCHAD AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que, après la réunion tenue par le Conseil de sécurité en date du 18 novembre 1986, l'escalade libyenne au Tchad devient de plus en plus grande, flagrante et inadmissible. En effet, comme nous n'avons jamais cessé de le dire et de le répéter, l'armée libyenne, après une intense campagne de désinformation et d'intoxication, le temps nécessaire pour elle de fourbir sa machine de guerre, est passée à une nouvelle escalade dans l'agression.

Ainsi, depuis ce jeudi il décembre matin, une attaque généralisée, par air et par terre, des forces libyennes a été déclenchée contre les positions tenues par les forces patriotiques tchadiennes à Bardai.

Les forces d'invasion libyennes sont commandées par le Colonel Riffi, et opèrent à partir d'Aouzou. En ce moment, des combats d'une rare violence opposent les forces patriotiques à l'armée libyenne qui utilise dans cette bataille des bombes au napalm et des gaz toxiques.

Comme toujours, les forces patriotiques tchadiennes soutenues par la population civile du Tibesti résistent héroïquement à l'avance des troupes libyennes.

Cette attaque de Bardai est le prélude à une grande offensive dans tout le Tibesti (Zouar, Yebhi-Bou, Zoumri, Wour et Bir-Cherda).

Devant cette nouvelle et grave situation qui met en jeu la souveraineté, l'indépendance nationale et l'intégrité territoriale, le Gouvernement tchadien exprime sa vive préoccupation et attire une fois de plus l'attention des pays amis et frères ainsi que l'opinion internationale, particulièrement l'Organisation des Nations Unies dont le Conseil de sécurité venait juste d'entendre à nouveau une plainte au Tchad contre la Libye de Kadhafi, sur le génocide systémacique entrepris par le régime expansionniste et terroriste libyen contre la population tchadienne.

Le Gouvernement tchadien condamne énergiquement ces agissements criminels et barbares du régime terroriste de Tripoli qui, non seulement menacent la survie des populations tchadiennes en zone occupée, mais mettent en danger la paix et la S/18321 Français Page 2

sécurité dans la région et violent impunément la lettre et l'esprit de la déclaration adoptée par le Conseil de sécurité le 6 avril 1983, déclaration qui "invitait les deux parties à régler leur différend sans délai injustifié, par des moyens pacifiques, et demandait instamment aux deux parties de s'abstenir de toute action qui risquerait d'aggraver la situation".

Je vous serais obligé de faire distribuer la présente lettre comme document du Conseil de sécurité et de la verser dans le dossier Tchad-Libye dont le Conseil reste saisi.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Mahamat Ali ADOUM